



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Noëlle CAMBILLARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Formation en Intelligence Artificielle - Mise en place du dispositif "Caire" -
Convention avec l'Université Bourgogne Europe**

L'Intelligence Artificielle (IA) n'est plus un horizon lointain : elle transforme dès aujourd'hui la manière de travailler, de concevoir, de piloter et de rendre les services publics. Elle représente une opportunité de repenser les pratiques, de valoriser l'expertise humaine et de construire une action publique plus efficiente et plus éclairée.

En ce sens, acculturer et faire monter en compétences les agents sur l'Intelligence Artificielle constitue un enjeu stratégique majeur pour une grande Collectivité comme Dijon métropole.

Il est essentiel de donner à chacun les clés pour mieux appréhender les impacts de l'IA sur son métier, identifier les opportunités d'automatisation et de simplification, et contribuer à des projets innovants au service du collectif. Il s'agit aussi de favoriser la transversalité et la collaboration entre métiers et directions, conditions indispensables à une transformation réussie. Et puis développer une culture commune de l'IA, éthique et responsable, c'est aussi pour une grande Collectivité comme Dijon métropole, renforcer sa souveraineté numérique, assurer la maîtrise de ses données et s'efforcer de garantir que les technologies restent au service de l'humain et de l'intérêt général.

Ce sont les raisons pour lesquelles Dijon métropole s'est inscrit comme partenaire du projet CAIRE (« Citizen-oriented Artificial Intelligence training for a Responsible Education »).

Ce projet est né dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) du programme « FRANCE 2030 ». Il a pour objectif de mettre en place une démarche durable et massive de formation aux usages de l'Intelligence Artificielle pour les publics suivants : professionnels, étudiants, demandeurs d'emploi & citoyens en reconversion professionnelle. Il s'exerce sur 5 ans (2023-2038) avec un budget global de 12,5 millions d'euros comprenant un soutien de « FRANCE 2030 » de 7,8 millions d'euros.

Le projet est coordonné par l'institut des « Arts et Métiers ».

Il réunit 4 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (l'école d'ingénieurs du « CESI », le Conservatoire National des Arts & Métiers (CNAM), l'Université Bourgogne Europe et Paris School of Business) et 9 autres partenaires assurant un élargissement de la portée du projet : la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Normandie, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole, la Communauté Urbaine Creusot Montceau, Cap-Digital, le Pôle « TES » de compétitivité numérique de la Normandie et de l'Axe Seine, l'Association « NAE Normandie » qui regroupe les professionnels de l'aéronautique, du spatial, de la défense et de la sécurité en Normandie et « Compar:IA » qui analyse et compare les réponses de différents modèles d'IA.

La formation CAIRE comprend 3 niveaux :

- Niveau 1 : Professionnel sensibilisé – Capacité : « Définir »
- Niveau 2 : Professionnel éclairé – Capacité : « Interagir et évaluer »
- Niveau 3 : Professionnel responsable – Capacité : « Maîtriser le sujet »

Le dispositif CAIRE, y compris sa plate-forme de formation en ligne, est prêt à être mis à disposition.

Pour Dijon métropole, cette mise à disposition se fait par l'intermédiaire d'une Convention à passer avec l'Université Bourgogne Europe, le partenaire local CAIRE.

Cette Convention est conclue à titre gracieux et n'emporte aucun frais direct pour Dijon métropole. Elle encadre les modalités d'exercice des formations afin de garantir des interventions de qualité. En particulier, les formations doivent être dispensées par un agent agréé de Dijon métropole, c'est-à-dire un individu ayant suivi le cursus de formation ad hoc auprès du consortium CAIRE.

Afin de concrétiser son partenariat dans le projet CAIRE, il est proposé que Dijon métropole signe la convention afférente avec l'Université Bourgogne Europe, convention dont le projet est joint en annexe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention de partenariat avec l'Université Bourgogne Europe pour la mise en œuvre du dispositif CAIRE relatif à la formation en Intelligence Artificielle ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette convention

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	